

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993

Siège social : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026, **AMEN PREMIERE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à partir du **vendredi 15 mai 2026 un dividende de 5,837 dinars par action.**

Ce dividende est payable aux guichets d'**AMEN BANK.**